



Séance du 03 avril 2024

**Nombre de membres en exercice : 27**  
**Date de la convocation : 21 mars 2024**  
**Date d'affichage : 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Étaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – G. SALVI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET**

**Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – O. HOUILLON donne pouvoir à B. PY – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à M. HEQUET**

**Excusé : D. RANOUX**

**Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY – Q. COUVREUR**

**Philippe PARISOT a été désignée secrétaire de séance**

**DCM 2024/04/34**

**Subvention 2023 et 2024 : route des abolitions**

Madame le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association de la route des abolitions au titre de l'exercice 2023,
  - d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association de la route des abolitions au titre de l'exercice 2024,
  - précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- 
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
  - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE